

Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019

Le présent rapport a été élaboré pour servir de base aux échanges du Conseil Municipal afin de définir les grandes orientations du Budget, Il présente des éléments de contexte économique et les dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2019 connues à ce jour ainsi qu'une synthèse de la situation financière de la commune et de ses principaux éléments de stratégie financière .

Présentation du Rapport :

Ce document se compose de deux parties :

La première présente un **diagnostic financier rétrospectif** sur les 3 derniers exercices complété par les éléments du compte administratif anticipé de 2018.

La deuxième partie présente **la prospective financière** à l'horizon de 3 ans dont les hypothèses s'appuient sur les éléments de contexte économique et le Projet de Loi de Finances pour 2019.

Ces éléments financiers permettent de faire cadrer le budget 2019 dans une perspective d'équilibre pluriannuel.

Le contexte local : Une volonté de maintenir les marges de manœuvre dans un contexte peu favorable

La Ville de Meyzieu est une commune qui connaît depuis plusieurs années une forte expansion. L'accueil régulier de nouveaux habitants confronte la commune à un besoin d'ajustement de l'offre de services publics ainsi qu'à la réalisation de nouvelles infrastructures.

Aujourd'hui, la ville affiche une situation financière saine malgré le désengagement financier de l'État et les baisses de ressources subies depuis 2014.

La gestion rigoureuse de la commune lui a permis de supporter les dépenses supplémentaires liées à son développement sans dégrader sa solvabilité ni faire appel à une hausse de fiscalité (les taux sont figés depuis 1995).

Pour l'exercice 2019 et les suivants, la commune de Meyzieu aura plusieurs défis à relever :

- Compenser l'impact d'une conjoncture économique morose
- Intégrer dans le budget et la prospective les stagnations et pertes de recettes
- Atténuer la perte du dynamisme fiscal consécutif à la suppression de recettes propres (taxe d'habitation en 2021)
- Subir un cadre réglementaire de plus en plus contraignant par l'imposition de normes sur la dépense
- Faire face à une hausse des dépenses liée à l'augmentation de la population

Avec deux objectifs prioritaires :

- ✓ Maintenir la solvabilité sans augmenter les taux de fiscalité
- ✓ Concrétiser sa politique d'investissements

Partie 1 : Le diagnostic financier rétrospectif :

Préambule : rappels sur la notion de solvabilité :

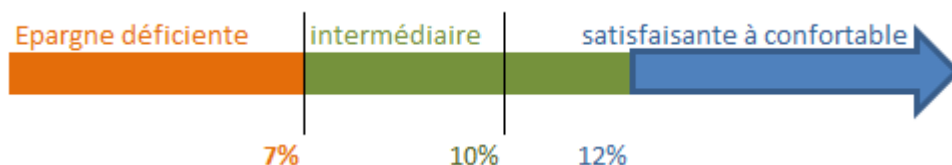
L'épargne brute se calcule en déduisant les dépenses des recettes de fonctionnement. Elle représente les recettes récurrentes dégagées par la section de fonctionnement et constitue un critère fondamental de l'analyse de la solvabilité.

Elle témoigne à la fois de la sagesse de la section de fonctionnement et également de la capacité de la collectivité à se désendetter .

Elle se mesure par le calcul du ratio « d'épargne brute » qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement et mesure la part des recettes de fonctionnement disponibles pour investir.

Pour les communes, le seuil d'alerte se situe à 10%.

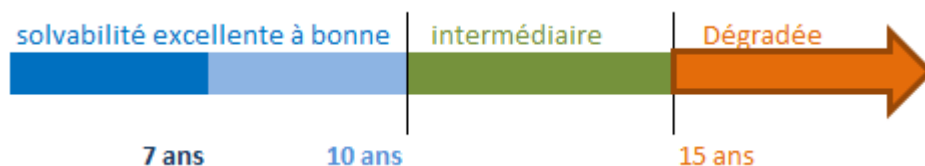
La moyenne 2017 des communes est de 12,5%



La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette (capital restant dû des emprunts) et de l'épargne brute et mesure une durée théorique de désendettement.

Ce quotient d'un stock par un flux représente une durée qui définit en combien d'années la collectivité est capable de rembourser son stock de dette.

La durée normative de remboursement d'un emprunt étant de 15 ans, ce niveau de ratio constitue un seuil maximal, qui a été réduit à 12 ans par la Loi de Programmation des Finances Publiques de 2018.



1. Présentation des grandes masses financières

Nb : Le compte administratif anticipé est établi sur la base des réalisations à mi-octobre et des perspectives d'évolution prudentes d'ici fin 2018.

1.1 - Les masses budgétaires

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	40 121 342	34 008 154	35 564 485	35 151 479
Dépenses de fonctionnement	28 607 109	28 558 191	30 137 051	30 465 179
<i>dont intérêts de la dette</i>	444 317	405 502	366 248	335 674
Recettes d'investissement	1 342 995	2 790 523	942 414	1 395 202
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	9 162 879	6 538 799	7 203 525	8 783 084
<i>dont capital de la dette</i>	1 170 626	1 210 432	871 230	765 408
<i>dont P.P.I</i>	7 991 154	5 309 800	6 314 619	8 000 000

Les pertes de dotations entre 2014 et 2017 (perte de 1,47 M") , ainsi que l'écrêtement de la Dotation globale de fonctionnement depuis 2015 (perte de 0,39 M") et la montée en puissance des prélèvements du FPIC ont capté toute la dynamique des recettes fiscales

Les intérêts de la dette diminuent chaque année en l'absence d'emprunt nouveau.

Les dépenses d'équipement se maintiennent en moyenne à 6,41 M" par an.

1.2 - Soldes financiers

	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	4 944 265	4 807 023	4 774 756	4 303 050
Epargne nette	3 773 639	3 596 591	3 903 526	3 537 642

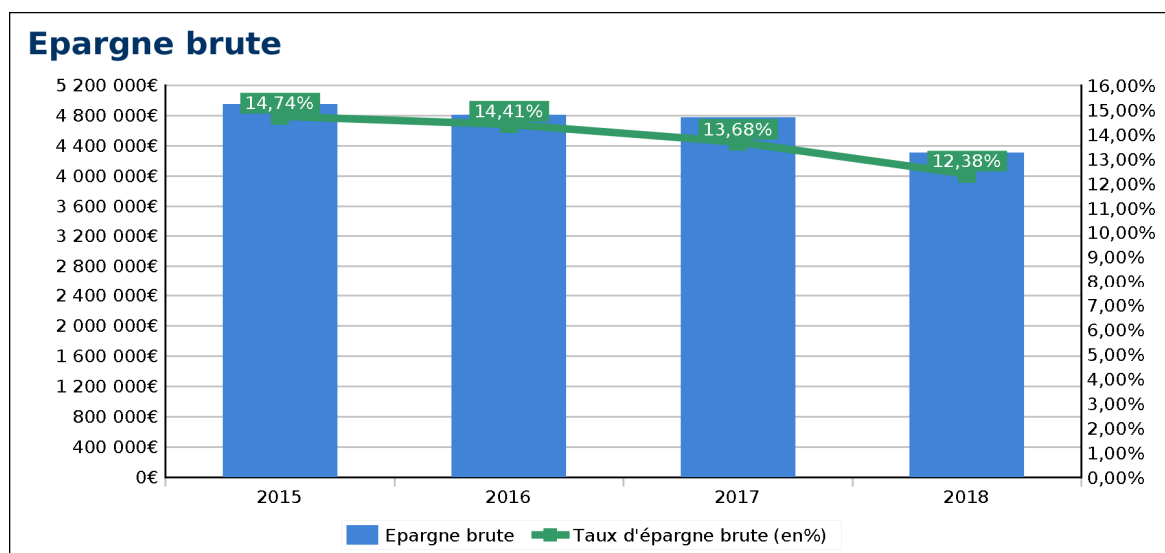
L'épargne brute se maintient à un niveau confortable supérieur à 4 M" et l'épargne nette à un niveau supérieur à 3,5 M" , signe d'un endettement très faible.

1.3 - Endettement

	2015	2016	2017	2018
Encours au 31 décembre	10 933 443	9 723 012	8 851 782	8 086 373
Ratio de désendettement	2,2 ans	2 ans	1,9 ans	1,9 ans
Emprunt	0	0	0	0

En quatre ans, la ville s'est désendettée de 2,85 M" et affiche une solvabilité excellente ce qui lui permettra d'intégrer une politique d'investissements ambitieuse sans dégrader l'équilibre budgétaire.

1.4 - Ratio de solvabilité : le taux d'épargne



	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	4 944 265	4 807 023	4 774 756	4 303 050
Taux d'épargne brute (en %)	14,74 %	14,41 %	13,68 %	12,38 %

Une épargne brute qui se maintient à un niveau très satisfaisant et toujours supérieur à 12 % malgré les projections prudentes de 2018.

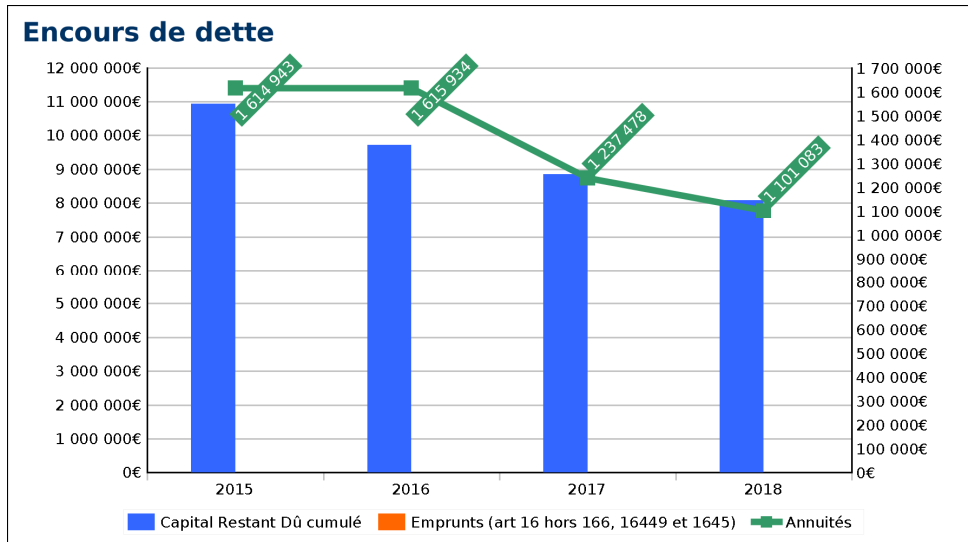
2. Le niveau de l'endettement

2.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette a évolué de 10,93 M" en 2015 à 8,09 M" en 2018. Il représente en 2017 272 " par habitant contre 1 033 " pour la moyenne des communes de même importance traduisant ainsi le faible endettement de la ville.

De la même façon, l'annuité de la dette a évolué de 1,61 M" en 2015 à 1,10 M" en 2018. Elle s'élève à 38 " par habitant contre 135 " pour la moyenne des communes en 2017.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2015	10 933 443	-9,67 %	0
2016	9 723 012	-11,07 %	0
2017	8 851 782	-8,96 %	0
2018	8 086 373	-8,65 %	0



2.2 - Annuités de la dette

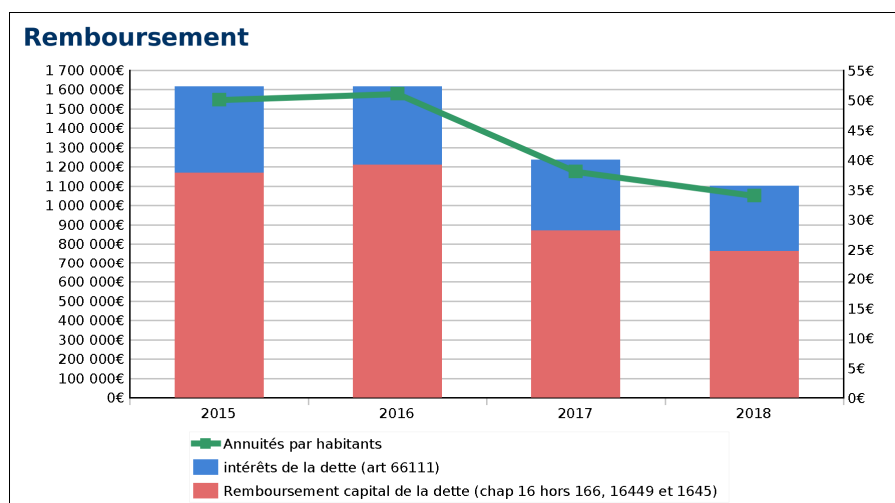
2.2 -1 L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017	2018
Annuités	1 614 943	1 615 934	1 237 478	1 101 083
Evolution n-1 (en %)	0,02 %	0,06 %	-23,42 %	-11,02 %
Dont Capital en euro	1 170 626	1 210 432	871 230	765 408
Dont Intérêts en euro	444 317	405 502	366 248	335 674

2.2 -2 L'annuité de la dette par habitant :

	2015	2016	2017	2018
Annuités	50	51	38	34
Capital	37	38	27	23
Intérêts	14	13	11	10

Son évolution est liée au désendettement et à l'augmentation de la population.



2.3 - Ratio de désendettement

	2015	2016	2017	2018
Ratio	2,2 ans	2 ans	1,9 ans	1,9 ans

Le niveau élevé d'épargne brute et la faiblesse de l'endettement permettent à la commune d'afficher une excellente solvabilité.

3. La fiscalité

3.1 - L'évolution des bases et des produits

Les bases, à savoir la mesure de la richesse fiscale de la collectivité, évoluent régulièrement sous deux impacts :

- Une majoration nationale annuelle, fixée par la Loi de Finances sur le niveau d'inflation de l'année précédente. Pour 2018 = 1,2 %
- Une variation physique (constructions nouvelles, reclassement de logements) liée au développement de la commune

L'évolution de nos bases depuis plusieurs années reflète le développement de la commune et a permis de ne pas augmenter les taux.

TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2015	41 705 325	5,96 %	7 494 447	5,96 %	17,97 %	0 %
2016	41 591 861	-0,27 %	7 474 057	-0,27 %	17,97 %	0 %
2017	42 282 681	1,66 %	7 598 198	1,66 %	17,97 %	0 %
2018	43 450 601	2,76 %	7 808 073	2,76 %	17,97 %	0 %

Les bases de taxe d'habitation évoluent de 2,76 % en 2018 dont 1,2% de majoration et 1,56 % de variation physique. Elles représentent 1 297" par habitant contre 1 413" pour la moyenne de la strate.

La richesse fiscale de Meyzieu en taxe d'habitation est donc inférieure à la moyenne tout comme son taux d'imposition qui, avec 17,97 % est inférieur au taux moyen de 19,95 % de 1,98 points soulignant ainsi la faible pression fiscale exercée sur les contribuables.

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2015	49 417 983	5,58 %	8 287 396	5,58 %	16,77 %	0 %
2016	50 707 653	2,61 %	8 503 673	2,61 %	16,77 %	0 %
2017	52 058 251	2,66 %	8 730 169	2,66 %	16,77 %	0 %
2018	53 392 792	2,56 %	8 953 971	2,56 %	16,77 %	0 %

Les bases de taxe foncière bâtie évoluent de + 2,56 % en 2018 dont +1,2 % de majoration et +1,36 % de variation physique. En revanche, les bases de taxe foncière sont supérieures à la moyenne avec 1 597 " par habitant contre 1 425 " en

2017. L'importance de ces bases est liée à la configuration de la commune composée de 60 % d'habitat résidentiel.

Comme pour la TH, le taux de TFB est inférieur au taux moyen avec 16,77 % à Meyzieu contre 23,11 % soit - 6,34 points. La faiblesse du taux explique que le produit de taxe foncière de Meyzieu soit inférieur à la moyenne avec 268" par habitant contre 329 " pour la moyenne des communes de même importance.

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2015	70 401	-9,16 %	54 152	-9,16 %	76,92 %	0 %
2016	68 759	-2,33 %	52 889	-2,33 %	76,92 %	0 %
2017	71 198	3,55 %	54 766	3,55 %	76,92 %	0 %
2018	75 646	6,25 %	58 187	6,25 %	76,92 %	0 %

Les bases de taxe foncière non bâties évoluent de + 6.25 % en 2018 mais l'impact de cette variation sur le produit fiscal est quasi inexistant compte tenu de la faiblesse de ces bases. Le produit en euro par habitant est de 2 " contre 6 " pour la moyenne des communes de la strate.

4. La section de fonctionnement

4.1 - Les recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	40 121 342	15,41 %	1 254
2016	34 008 154	-15,24 %	1 063
2017	35 564 485	4,58 %	1 087
2018	35 151 479	-1,16 %	1 075

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	-4,31 %	-12,39 %

La baisse moyenne des recettes de fonctionnement doit être retraitée. En effet, les variations importantes de recettes sont liées à l'encaissement de recettes exceptionnelles à savoir des ventes de terrains sur certains exercices (ventes de terrains 6,71 M" en 2015 et 0,65 M" en 2017).

En retraitant les recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes récurrentes reste positive.

Pour 2018 , la baisse de recettes est également liée à une estimation très prudente du compte administratif prévisionnel.

- **Les principales recettes de fonctionnement :**

Produits de la fiscalité directe : *les taxes ménages*

2015	2016	2017	2018
15 835 995	16 030 620	16 383 132	16 820 231

Ces produits évoluent régulièrement sous l'effet de l'augmentation des bases fiscales.

Produits de la fiscalité indirecte : la *taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, ...*

2015	2016	2017	2018
8 746 642	9 115 754	9 388 166	9 956 609

Les produits de fiscalité directe évoluent de façon constante sous notamment l'impulsion des droits de mutation qui rapportent à la commune plus de 1 M" par an. (pour mémoire : la ville perçoit un droit de 1,2 % sur les transactions immobilières des biens de plus de 5 ans)

Dotations : la *DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations*

2015	2016	2017	2018
6 240 077	5 537 418	5 505 768	5 410 989

La baisse constante des dotations est liée au désengagement de l'Etat depuis plusieurs années. Le principal concours de l'Etat : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a fortement diminué sous le poids de la "contribution au redressement des finances publiques" mise en %uvre par l'Etat entre 2014 et 2017.

Depuis 2013, cette **DGF** évolue sous 4 effets :

- **les variations de population** (+ 0,063 M" en 2018 pour Meyzieu)
- "**l'écrêtement péréqué**" auquel sont soumises les communes dont les ressources dépassent un certain seuil comme Meyzieu (perte 2018 de 0,17 M")- cet écrêtement permet d'alimenter les dotations de péréquation comme la DSU et la DSR -
- **La contribution au redressement des finances publiques** : perte de 1,47 M" entre 2014 et 2017.
- la variation des éventuels **concours de péréquation** à savoir la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) perçue par la commune.

La DSU est distribuée à 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants classées selon un indice synthétique calculé en fonction de critères de ressources(potentiel financier par habitant) et de critères sociaux (revenu par habitant, nombre de logements sociaux, nombre de bénéficiaires des APL). Meyzieu perçoit cette recette jusqu'en 2018 pour 0,324 M" . Mais la commune est positionnée en fin de classement ce qui rend hypothétique le maintien de cette dotation.

Autres recettes : le produits des services, les cessions d'immobilisations, les recettes exceptionnelles...

2015	2016	2017	2018
9 298 627	3 324 361	4 287 418	3 323 650

Les fortes variations de recettes de fonctionnement se retrouvent dans les recettes exceptionnelles, notamment les cessions de patrimoine (*détail ci-dessus*).

Les autres recettes diverses concernent:

la tarification des services publics

Jusqu'en 2017, ces tarifs étaient calculés soit sur la base d'un forfait unique soit sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus des familles.

En 2017, la ville de Meyzieu a instauré une refonte des tarifs des services publics sur la base du quotient familial de la CAF.

Cette modification a permis d'instaurer plus de lisibilité des grilles tarifaires en adoptant un système de tarification commun et plus d'équité en intégrant, pour le calcul du tarif, l'ensemble des ressources et la composition de la famille.

Les revenus des immeubles :

Il s'agit du produit des biens loués par la commune : 0,26 M" en 2018

Les subventions et participations reçues :

Principalement des aides de la CAF, via le contrat enfance-jeunesse, versées en faveur des secteurs :

- petite enfance : 1,65 M" en 2017 et 1,44 M" en 2018
- scolaire : 0,075 M" en 2017 et 0,127 M" en 2018
- sports : 0,095 M" en 2017 et 0,084 M" en 2018

4.2 Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses globales

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	28 607 109	1,12 %	894
2016	28 558 191	-0,17 %	893
2017	30 137 051	5,53 %	921
2018	30 465 179	1,09 %	932

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	2,12 %	6,5 %

- Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel :

2015	2016	2017	2018
19 304 351	19 442 056	20 469 260	20 700 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2015	2016	2017	2018
67,48 %	68,08 %	67,92 %	67,95 %

En volume, ces charges évoluent en moyenne de 2 % sur les trois derniers exercices avec une année exceptionnelle en 2017 qui a enregistré une variation des frais de personnel de 5,28 % liée principalement à des dépenses obligatoires (réformes des

parcours professionnels, augmentation du point d'indice pour 0,51 M" et à l'intégration des personnels de la base de voile pour 0,22 M" .

En 2017, Les frais de personnel représentent 64,9 % des dépenses de fonctionnement contre une moyenne de 54.2 % pour les autres collectivités de la strate. Ce taux peut paraître élevé mais il doit être expliqué par le contexte. En effet, ce ratio dépend des modes de gestion retenus par la commune et doit être rapproché de deux autres données : (*ratios de comparaison : source DGCL*)

- Le total des dépenses de fonctionnement :

Malgré l'importance des frais de personnel, le montant total des charges de fonctionnement est inférieur à la moyenne de la strate soit 906 " par habitant pour Meyzieu contre 1 285 " par habitant pour la moyenne ce qui confirme la gestion rigoureuse de la commune par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

- Le montant des achats et charges externes

Charges à caractère général :

2015	2016	2017	2018
5 520 610	5 290 254	5 576 666	5 774 610

Elles représentent 17,64 % des frais de fonctionnement pour Meyzieu contre 19,76% pour la moyenne.

Ce taux explique l'importance des frais de personnel. En effet, à Meyzieu les services publics sont principalement gérés en régie directe donc exécutés par du personnel communal plutôt que délégués.

Focus sur les frais de personnel (*nouvelles dispositions art. L2312-1 du CGCT*):

La ville de Meyzieu est une commune de 32 000 habitants, en pleine expansion démographique, ce qui nécessite du personnel municipal pour assurer les services à la population et la gestion de nouveaux équipements, tels que l'Espace multisports Octogone, les agrandissements d'écoles et les projets de construction à venir. Aussi, la commune répond au besoin de recrutement dans les secteurs en développement, tout en veillant à la maîtrise de la masse salariale dans un contexte financier contraint. Cela se traduit notamment par une étude de poste à chaque départ, pour réévaluer le besoin de la collectivité.

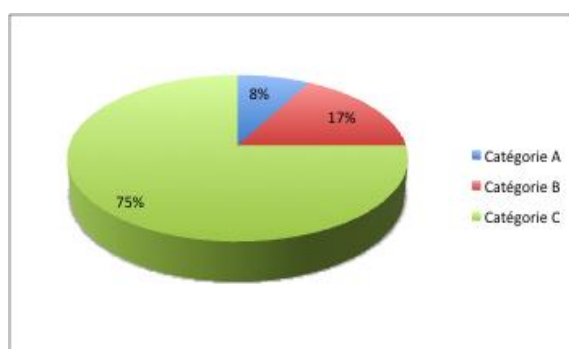
Les effectifs

La masse salariale représente environ 65 % du budget de fonctionnement, en raison du choix de conserver un grand nombre de services en régie, tels que la cuisine centrale ou la base nautique. Les décisions sur le mode de gestion des services sont systématiquement basées sur une analyse comparative en termes de qualité et de coût, l'objectif de la municipalité étant de retenir l'organisation la plus efficiente.

A ce jour, la collectivité compte 633 agents en moyenne, puisque les effectifs évoluent chaque mois en fonction des contrats saisonniers et des mouvements de personnels.

Statuts	2015	2016	2017	2018
Titulaire	387	384	398	405
Stagiaire	21	24	20	21
Contractuel	166	164	174	172
Emploi Aidé	10	8	5	0
Autre (enseignants intervenants périscolaires)	43	29	25	19
Totaux	627	609	622	617

Par rapport à 2015, on note une progression du nombre de titulaires, ce qui met en évidence le souhait de la collectivité d'accompagner les agents vers un statut pérenne. On constate également l'extinction des emplois aidés du fait des dispositions nationales et une baisse du nombre d'enseignants volontaires pour intervenir en périscolaire, au profit d'un plus grand nombre de contrats d'animateurs.



La répartition entre les catégories d'emploi A (fonctions de conception et de direction), B (encadrement intermédiaire ou expertise) et C (missions d'exécution) est comparable à la moyenne dans les structures communales, avec une majorité d'agents de catégorie C, à hauteur de 75% à Meyzieu.

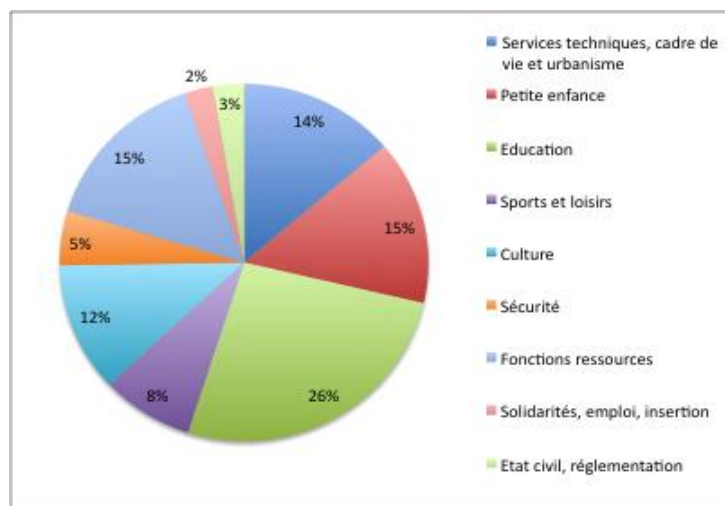
De même pour la répartition entre hommes et femmes, la ville de Meyzieu se rapproche des statistiques nationales, avec 69,8 % de femmes et 30,2 % d'hommes.

Les agents travaillent sur la base de 35 heures par semaine, certains postes étant annualisés compte-tenu de l'activité cyclique, en particulier dans le domaine de l'éducation. Enfin, un temps de travail de 36 heures hebdomadaires est ouvert pour certains postes de cadres, avec 6 jours de repos compensatoires.

L'analyse de la pyramide des âges de la collectivité met en évidence des tranches d'âges en augmentation depuis 2015, à savoir : en bas de la pyramide, les moins de 25 ans et la tranche 35-39 ans, et en haut de la pyramide, la tranche 55-59 ans. Ainsi, on constate un vieillissement de l'effectif, qui s'accompagne, en parallèle, d'un renouvellement avec l'arrivée d'agents en début de carrière. Dans les années à venir, la collectivité devra anticiper les départs en retraite, tout en accompagnant la montée en compétences des jeunes professionnels. En effet, d'ici 2021, 43 agents de la ville auront 62 ans et plus.

Le personnel municipal intervient dans les différents champs de compétence de la commune, avec une forte proportion d'agents dans le domaine de l'enfance (41%). La collectivité mobilise également une part importante de son personnel au niveau

des services culturels et sportifs (20%), ce qui répond à une demande de la population. De même, le cadre de vie et l'urbanisme représentent 14% du personnel municipal, travaillant pour la mise en œuvre des orientations en matière d'aménagement du territoire. A noter le secteur de la sécurité, dans lequel 5% des agents interviennent, les effectifs étant amenés à augmenter au regard des enjeux actuels. Le restant des effectifs intervient sur les fonctions régaliennes et sur les fonctions supports, nécessaires pour apporter un service de qualité aux usagers.



En ce qui concerne les perspectives, des recrutements sont actuellement en cours afin de pourvoir les postes existants, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. En effet, l'année 2018 a été marquée par des périodes de vacance de poste en raison de la difficulté à recruter des profils particuliers (technique, informatique) et de la mobilité structurelle dans certains secteurs (police municipale).

A moyen terme, la collectivité a pour objectif de maîtriser ses effectifs, en réévaluant l'organisation à l'occasion des mobilités et des départs en retraite. Cette rationalisation permettra de dégager des marges de manœuvre pour créer des postes dans les secteurs en développement, liés à l'accroissement de la population. Ainsi, des créations de postes sont envisageables au niveau de la police municipale, du secteur de l'enfance et pour la gestion des nouveaux équipements.

Le pilotage de la masse salariale

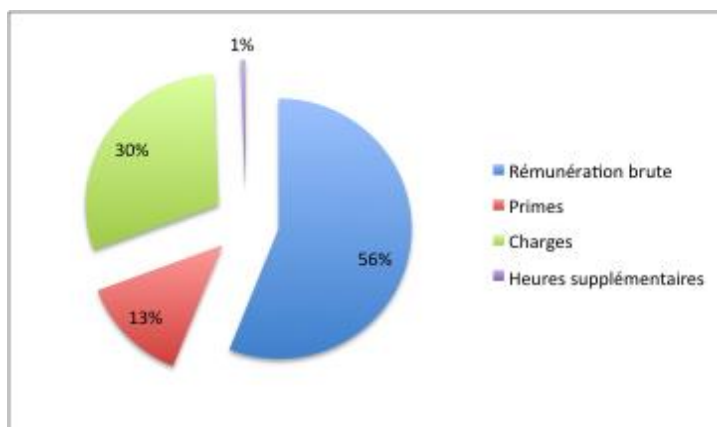
Evolution de la masse salariale		
2015	2016	2017
19 304 351	19 442 056	20 450 591

L'évolution de la masse salariale est de l'ordre d'1 million d'euros depuis 2015, ce qui s'explique par plusieurs facteurs. Il faut bien entendu tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité, lié à l'avancement de carrière des agents de la collectivité, générant un surcoût. Toutefois, ces dernières années ont surtout été marquées par des évolutions réglementaires nationales qui ont eu un fort impact sur la masse salariale : l'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires en 2016 et en 2017, ainsi que la mise en œuvre de la réforme des parcours professionnels, des carrières et de la rémunération, dite PPCR, qui prévoit des conditions plus favorables en termes de rémunération et de carrière.

Au cadre national, s'est rajouté un contexte local qui explique cette augmentation de dépense. La collectivité a notamment fait le choix de reprendre la gestion de la base nautique en 2017, afin de préserver la qualité de service à l'égard des usagers.

Le résultat de l'exercice 2018, concernant la masse salariale, devrait être relativement stable par rapport au compte administratif 2017, en raison des vacances de postes citées précédemment. Toutefois, la dynamique d'augmentation devrait s'enclencher à nouveau en 2019, compte tenu des recrutements engagés et en raison de la poursuite de la réforme PPCR. D'après les perspectives actuelles, la tendance 2018-2021 devrait suivre le même rythme que la période 2015-2018, soit une évolution de 5 à 6%, ce qui va nécessiter de la part de la collectivité une vigilance sur le pilotage de la masse salariale et sur la gestion des départs en retraite.

A l'heure actuelle, la masse salariale se décompose de la manière suivante. Les primes représentent 13% de la masse salariale, ce qui s'explique par le mode de rémunération dans la fonction publique territoriale, composée d'une part d'un traitement lié à l'indice du cadre d'emploi et de l'échelon de l'agent et d'autre part, d'un régime indemnitaire propre à la collectivité.



De manière tout à fait logique, la rémunération d'un agent de catégorie A représente le coût le plus élevé, avec une moyenne de 60 000" par an, tandis que le coût d'un agent de catégorie B s'élève à une moyenne de 40 000 " annuels et celui d'un catégorie C à 30 000 " .

La collectivité prévoit des avantages en nature dans le cadre de certaines fonctions spécifiques. Ainsi, 18 postes se voient attribués un logement de fonction, en raison des nécessités absolues de service. Il s'agit des missions de gardiens d'équipement qui nécessitent une présence permanente pour assurer la sécurité et le service aux utilisateurs. La commune déclare également des avantages en nature pour les agents qui assurent un service de restauration et qui peuvent consommer le repas de la collectivité.

Les orientations en matière de ressources humaines

En matière de ressources humaines, la ville de Meyzieu a mis comme priorité la qualité de vie au travail de son personnel, partant du constat qu'un agent « bien dans son travail » rend un service de qualité au public, ce qui est l'objectif premier d'une collectivité.

Cette orientation se décline en divers axes, tels que la conduite d'une démarche de prévention des risques professionnels, et plus particulièrement en 2018-2019, des risques psycho-sociaux. L'autre pierre angulaire est l'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel et leur souhait d'évolution de carrière et de mobilité. Cet objectif se traduit par un plan de formation global, d'une part, et par des parcours

de formation individualisés, d'autre part. Une attention particulière est notamment portée aux pratiques managériales, avec des modules de formation sur plusieurs années pour tous les encadrants et le projet d'élaboration d'une charte managériale.

La collectivité s'attache également à la motivation et la valorisation de son personnel, grâce au système d'évaluation professionnelle, aux avancements de grade et à la mise en place depuis le 1er janvier 2018 du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP). A l'occasion de cette réforme, la ville de Meyzieu a eu à cœur d'accorder une enveloppe plus élevée pour le complément indemnitaire annuel (CIA), prime qui est basée sur l'évaluation de l'agent et l'atteinte des objectifs, afin de reconnaître l'engagement professionnel de son personnel.

Enfin, compte-tenu des enjeux actuels et futurs et de la nécessaire adaptation permanente de notre organisation, la ville de Meyzieu veille à traiter l'ensemble des dossiers dans le cadre d'un dialogue social apaisé avec les représentants du personnel.

- Les autres dépenses de fonctionnement :

Atténuation de produits :

2015	2016	2017	2018
238 987	322 592	403 094	391 951

Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de péréquation Communal et Intercommunal. Celui-ci est calculé au niveau de la Métropole puis réparti entre les communes.

Subventions :

2015	2016	2017	2018
2 455 343	2 483 608	2 534 369	2 503 240

les subventions versées aux associations et aux CCAS représentent en 2017 un ratio de 8,11 % des charges de fonctionnement contre 7,63 % pour la moyenne de la strate ce qui atteste d'un fort soutien de la commune au secteur social et associatif.

5. La section d'investissement

5.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés l'année précédente. Le taux du FCTVA est de 16,404%.

2015	2016	2017	2018
1 027 628	1 346 898	720 624	910 000

L'évolution de son montant est liée à la politique d'investissement de la commune. en 2017 , il représente 22 " par habitant contre 35 " en moyenne. Ces dernières années, la collectivité n' a pas engagé d'importants chantiers d'investissements. Ceux -ci sont lancés en 2018 et sur les autres exercices.

Subventions perçues :Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

2015	2016	2017	2018
171 667	1 339 641	147 090	412 300

Le niveau des subventions perçues est également inférieur à la moyenne de la strate et comme pour le FCTVA est lié à l'importance de l'investissement réalisé.

5.2 Les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	9 162 879	19,74 %	286
2016	6 538 799	-28,64 %	204
2017	7 203 525	10,17 %	220
2018	8 783 084	21,93 %	269

Les dépenses d'investissement sont inférieures à la moyenne de la strate (en 2018 : 273 " par habitant).

A noter dans leur composition, une large part de dépenses récurrentes relatives au gros entretien d'un important patrimoine communal (écoles, bâtiments sportifs et culturels..) . Ces dépenses représentent une somme moyenne de 2,4 M" par an.

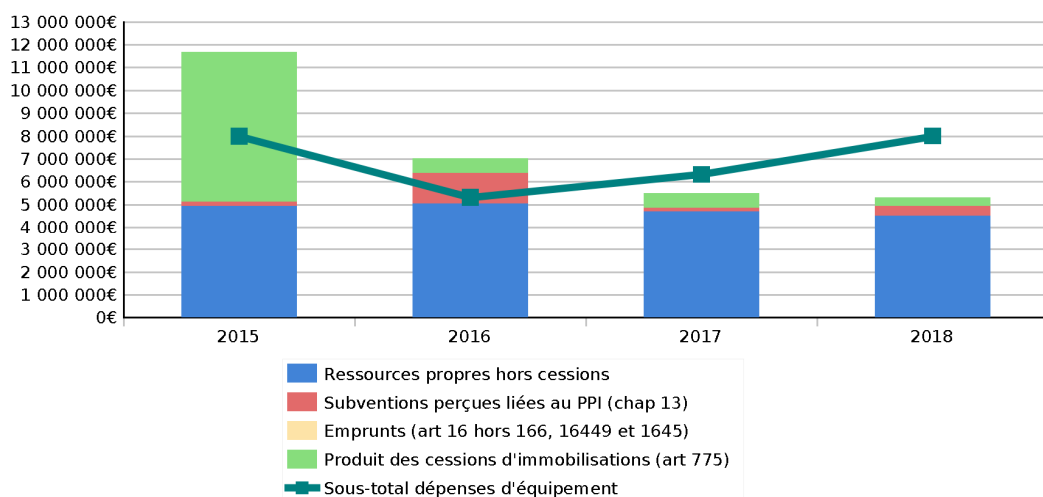
6. Le financement de l'investissement

Le financement des investissements de la commune est très sain et se compose principalement des excédents dégagés de la section de fonctionnement, des ressources propres d'investissement et de la variation de son fonds de roulement (c'est à dire l'utilisation des excédents des années antérieures).

	2015	2016	2017	2018
Epargne nette (a)	3 773 639	3 596 591	3 903 526	3 537 642
FCTVA (b)	1 027 628	1 346 898	720 624	910 000
Autres recettes (c)	143 700	103 985	74 700	73 202
Produit de cessions (d)	6 569 967	642 940	652 678	383 250
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	11 514 935	5 690 414	5 351 529	4 904 094
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	171 667	1 339 641	147 090	412 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	11 686 601	7 030 054	5 498 619	5 316 094
Résultat de l'exercice	3 694 349	1 701 687	-833 676	-2 701 582

Un résultat d'exercice négatif diminue le fonds de roulement, et sert à financer une partie de l'investissement. La collectivité disposant d'un fonds de roulement important l'utilise pour ne pas emprunter pour le financement de ses investissements en 2017 et 2018.

Répartition du financement de l'investissement



Synthèse de l'analyse rétrospective :

- ✓ Une situation financière saine et des dépenses maîtrisées
- ✓ Malgré des recettes de fonctionnement en baisse
- ✓ Une excellente solvabilité
- ✓ Une faible pression fiscale sur le contribuable avec des taux de fiscalité inchangés depuis 1995 et inférieurs à la moyenne des communes de la strate
- ✓ Un désendettement constant depuis 2009

➡ Ces éléments permettront de dégager des ressources suffisantes pour financer un ambitieux programme d'investissements futurs.

7. La présentation des principales compétences de la collectivité (contribution des directions opérationnelles)

Education - petite enfance

Education

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	5 949 934	6 395 279	6 551 502
Total Recettes	1 411 286	1 466 415	1 480 105
INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	1 519 879	860 880	1 904 773
Total Recettes	2 371	1 502	10 956

La Ville a en charge l'entretien et le fonctionnement des écoles ainsi que la gestion des temps périscolaires.

Elle a placé l'éducation au cœur de ses priorités municipales (la part du budget de l'éducation dans le budget global représente 22,03 %), elle souhaite ainsi encourager la réussite éducative de tous les enfants scolarisés, tout en favorisant leur bien-être et leur épanouissement, dans un cadre préservé.

Dans les faits, divers projets et actions sont mis en œuvre notamment via le Projet Educatif de Territoire. L'efficacité de cette politique éducative ambitieuse se traduit également par l'entretien, la rénovation, et l'extension du patrimoine scolaire.

Avec 112 agents permanents dans les écoles (ATSEM, agents des écoles, agents de restauration, animateurs référents et gardiens), près de 90 vacataires pour les temps périscolaires et 12 agents en mairie, soit près de 25 % de la masse salariale de la ville, la direction de l'éducation mobilise d'importants moyens pour que le temps passé à l'école se déroule le mieux possible. Elle porte une attention particulière en direction des élèves majeurs et des enseignants mais également de ses agents.

Avec plus de 3 600 élèves accueillis dans les 8 groupes scolaires, plus de 2 500 inscrits au restaurant scolaire, 2018 a été également marquée par l'ouverture de 6 classes, le dédoublement des CP dans les écoles Cassin et Prévert. Ce qui a naturellement entraîné des rénovations de classes et l'achat d'équipements mobilier et informatique.

L'augmentation régulière du nombre d'enfants inscrits dans les écoles induit un accroissement des dépenses. Pour autant, la recherche de pistes d'économies limite les impacts budgétaires. Cette rationalisation des dépenses s'effectue en maintenant la qualité du service rendu et en veillant à garantir de bonnes conditions de travail aux agents.

Chaque école élabore un projet périscolaire de qualité adapté aux âges des enfants et respectueux de leur rythme. Pour 2019, un budget d'environ 30 000 " y sera consacré.

En matière d'investissement, la direction poursuivra son travail autour de trois axes :

- L'entretien et le renouvellement des équipements : matériel et mobilier scolaire, informatique et numérique, jeux de cour, matériel ergonomique pour les agents soit une enveloppe de "environ 150 000 "

- Les dépenses liées à la poursuite de la rénovation du bâti scolaire et les travaux liés aux ouvertures de classes.

En 2018, la sécurisation des sites scolaires est poursuivie avec la finalisation de l'installation des alarmes anti intrusion dans les écoles majolanes. En 2019, les bâtiments scolaires seront des sites privilégiés dans le cadre du déploiement de la vidéo protection.

- Des travaux d'envergure:

En 2018, les travaux de grandissement de l'école Carreau (dont le restaurant scolaire) et de construction du self à Calabre ont débuté. 2019 verra leur ouverture ainsi que le lancement de la deuxième phase de travaux de l'école Carreau.

Par ailleurs, la Ville, compte tenu du dynamisme du territoire et des besoins croissants qui en découlent , a décidé de construire un nouveau groupe scolaire en lieu et place des locaux du centre technique municipal.

Petite enfance

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	3 232 433	3 304 410	3 426 288
Total Recettes	1 785 365	2 108 349	1 868 900

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	353 752	122 488	172 988
Total Recettes	43 531	96 683	0

La Ville de Meyzieu est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste en faveur de la petite enfance en développant l'accueil collectif et individuel, tout en mettant l'accent sur la qualité du service.

Le service petite enfance met en œuvre cette politique et s'attache à prendre en compte l'enfant dans sa globalité. La qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille est au centre des priorités de la ville. Composé de 74 agents, le service gère 6 crèches, 3 relais d'assistantes maternelles, 1 ludothèque et 2 lieux d'accueil et d'écoute parents- enfants (LAEP). Cette année, 527 jeunes enfants ont été accueillis dans les structures municipales collectives.

Tout comme pour l'éducation, la direction met en œuvre une rationalisation des dépenses couplée à la mise en place d'outils de gestion efficaces, comme le guichet unique.

En 2019, le service poursuivra son programme d'amélioration de l'accueil de tous les enfants, mais aussi des familles en difficulté : les structures d'accueil des jeunes

enfants permettant à la fois d'offrir un mode de garde et d'assurer des actions de sociabilisation.

En 2019, en matière d'investissement, priorité sera donnée à la rénovation de la crèche Petites Pommes. Une subvention CAF sera sollicitée. Par ailleurs, la ville consacrera 19 000" pour l'achat d'équipements et de matériel ergonomique.

Les principales recettes proviennent de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Les prévisions de recettes pour 2019 restent prudentes pour plusieurs raisons :

- le désengagement de l'État avec la baisse des crédits du Contrat Enfance Jeunesse
- les travaux menés à la crèche des Petites Pommes, qui diminuent le nombre d'enfants accueillis, réduisant d'autant les recettes
- la mise en place des nouvelles règles de financement, de la Caisse Nationale Allocations Familiales.

Cuisine centrale

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	1 123 817	1 240 706	1 237 130
Total Recettes	184 122	175 746	122 100

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	128 631	66 147	60 966

La cuisine centrale Georges Persoud est située depuis plus de trente ans au 12 rue Joseph Desbois. L'équipe compte 12 personnes.

Elle prépare et livre tous les déjeuners des écoles maternelles et primaires de la ville, soit plus de 2 000 couverts par jour. Les cuisiniers travaillent sur place et en liaison froide.

La cuisine centrale réalise également une quarantaine de plats quotidiens dans le cadre du portage à domicile. Le mercredi et durant les vacances scolaires, la structure alimente les accueils de loisirs majolans, pour une moyenne de 300 repas par jour. La cuisine accueille aussi, dans son self, une soixantaine d'agents municipaux et des majolans âgés de plus de soixante ans.

En outre, elle réalise des prestations pour les manifestations organisées par les services de la ville.

L'équipe municipale poursuit la mise en oeuvre d'une démarche qualité en priorisant des produits frais et locaux. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

Meyzieu est ville pilote du programme « Vivons en forme », en lien avec l'Education nationale.

Le nombre de repas produits augmente mécaniquement avec le passage progressif des restaurants scolaires en self. Les travaux d'agrandissement et de construction de groupes scolaires vont également engendrer une augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les restaurants municipaux.

Les investissements du service ont pour objet l'entretien du bâtiment et l'évolution nécessaire du matériel : il s'agit d'intégrer la hausse de la production, tout en maintenant la qualité du service proposé.

Action sociale et santé

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	1 806 101	1 802 970	1 809 174
Total Recettes	85 467	70 508	37 400

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	115 188	58 806	162 985

Pour permettre aux Majolans de vivre bien et en bonne santé, la municipalité agit : le vivre-ensemble passe en effet par le bien-être de chacun. L'une des ambitions fortes de la Ville est aussi de garantir la solidarité, notamment envers les personnes les plus vulnérables par un accompagnement quotidien.

Cette volonté municipale se traduit par diverses actions mises en oeuvre par les 30 agents de la direction famille et solidarités :

- L'action sociale, avec l'accueil du public au sein du Centre Communal d'Action Sociale, en synergie avec des structures associatives locales.
- L'accompagnement des seniors, avec le pôle Seniors ou au sein de la résidence des Tamaris. L'objectif est de créer du lien social entre les aînés, en leur apportant des informations et une écoute adaptées, en leur proposant des animations, conférences ou ateliers. L'objectif de ces dispositifs consiste à lutter efficacement contre leur isolement social ou physique.
- La Santé, avec notamment le Plan Local de Santé Publique mis en oeuvre depuis 2016. Il intervient via cinq axes prioritaires recensés : l'accès aux droits et aux soins, la nutrition et l'activité physique, l'accès à la promotion et à la prévention de la santé, la santé mentale et la santé environnementale. En complément, les Ateliers Santé Ville et le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) oeuvrent au soutien à la parentalité et aux adolescents en difficulté, et à la prévention santé.

Par ailleurs, 21 associations sont soutenues financièrement par la Ville, parmi lesquelles : les Centres Sociaux et Culturels, l'Entraide Majolane, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, le Club de l'Amitié, Association Intercommunale de Soins Infirmiers (AISi) et Vivre à Domicile (VAD)...

Quelques chiffres clés et actions phares :

- 80 000 " d'aides et de soutiens du CCAS accordés à 500 bénéficiaires (aides financières, alimentaires, loisirs, transports, logements, jeunes, suivis)
- 180 domiciliations, 14 hébergements d'urgence, 450 suivis par les travailleurs sociaux
- à destination des seniors, Semaine Bleue, chocolats de Noël, Thé dansant et repas du maire
- 150 seniors suivis individuellement
- 600 participants seniors aux différentes actions

- 4 700 personnes accueillies pour les Ateliers Santé Ville
- 65 jeunes suivis au PAEJ
- actions *Il était une fois des familles*, prévention conduites à risque (collèges), Café des parents

Un patrimoine conséquent est mobilisé à destination des publics :

- le bâtiment Les Marronniers, hébergeant les activités du Pôle Seniors et deux associations d'aide et de soutien à domicile (AISI et VAD)
- Une résidence autonomie de 73 logements : Les Tamaris
 - 5 logements d'hébergement d'urgence
- 3 Centres Sociaux et Culturels
- 4 locaux divers (Entraide Majolane, Secours Populaire, Restos du Cœur et Club de l'Amitié)

Les investissements réalisés dans le secteur ces 3 dernières années s'élèvent en moyenne à 80 000 " par an.

Les projets en cours concernent le relogement du Centre social Jean Rostand après désamiantage (130 000 ") et la réalisation de nouveaux aménagements nécessaires (250 000 ").

Le déplacement de l'épicerie sociale au sein de l'Entraide majolane est à l'étude.

Politique de la ville

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	307 527	373 259	423 502
Total Recettes	19 159	4 758	34 500

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	0	10 828	45 345
Total Recettes	0	4 652	0

Sous le volet Prospective ville sont déclinés les services du développement social urbain en charge de la politique de la Ville, de l'emploi/insertion- vie économique et de l'animation en lien avec le commerce.

Le service Développement social urbain (DSU), composé de 3 agents permanents, est chargé de la mise en œuvre de la convention locale d'application : cette dernière précise les modalités d'actions envers les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'équipe du DSU est chargée de piloter les différents acteurs qui œuvrent à ces objectifs autour des volets prévention éducation santé emploi insertion et cadre de vie. Une programmation est élaborée chaque année avec une logique de co-financement de l'État, de la Métropole et de la Région. M. le maire est le référent direct de ces sujets.

Le volet prospectif

Si les enjeux sont clairement identifiés sur le volet développement social envers les populations, des réflexions sur le volet urbain sont engagées notamment au regard de la situation globale du quartier des Plantées.

Une étude de cadrage, commandée par la Ville à la Métropole, a permis d'identifier des grandes orientations. En attendant la mise en œuvre de ce projet d'ouverture, le programme d'actions des prochains exercices intégrera ces éléments pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

L'emploi insertion

L'intervention municipale est forte en ce domaine. L'acquisition de nouveaux locaux au centre-ville et l'ouverture de la nouvelle structure Meyzieu emploi en 2018 soulignent cette volonté politique. La Ville souscrit comme un partenaire privilégié du SPE et notamment de l'action de la Mission locale.

Les enjeux sont aujourd'hui ciblés sur le rapprochement entre les publics concernés et le monde de l'entreprise. La ville est précurseur en la matière avec la mise en place en 2018 d'un partenariat Pôle emploi - Métropole - AIRM et Ville, ou avec le déploiement du dispositif « 100% inclusion ».

Chaque année, près de 5 000 personnes sont accueillies à Meyzieu emploi par les différents opérateurs (Mission locale, IFRA, Elycoop). Le service organise également des événements autour de l'emploi tout au long de l'année.

L'animation et le commerce

Ce service a pour objectif de dynamiser le centre-ville et notamment le lien avec les commerçants (fêtes de fin d'année, Les Oniriques, animations diverses, etc.). Des actions sont ainsi proposées notamment en lien avec le service culturel, mobilisant un budget annuel de 30 000 ».

Citoyenneté

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	604 272	714 011	727 106
Total Recettes	116 792	186 316	189 190

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	32 428	141 377	89 295

Le pôle citoyenneté comprend un ensemble de services accomplissant principalement des missions considérées comme traditionnelles pour des communes et dont certaines sont exercées au nom de l'État.

Ainsi, le service des affaires publiques procède à l'instruction et à la délivrance des titres d'identité, gère les dossiers en lien avec l'état civil, dont les mariages et décès, en incluant la gestion des cimetières de la ville.

Les agents du service des élections gèrent les listes électorales et préparent l'organisation matérielle des scrutins. Ce même service procède également à la préparation et à l'organisation du recensement annuel de la population.

Le pôle citoyenneté intervient également en matière de mise en place des cérémonies patriotiques.

Enfin, la cellule « réglementation » à laquelle est aussi rattaché l'agent d'accueil de l'antenne de justice et du droit, s'intéresse à de nombreux domaines réglementaires,

et gère notamment les marchés forains, les occupations du domaine public, certains dossiers d'hygiène salubrité, les débits de boissons permanents et temporaires, la rédaction d'arrêtés de police, etc.

Comptant 12 agents permanents, le pôle citoyenneté voit ses effectifs renforcés lors de périodes de travail cruciales, en particulier lors des élections, ou encore, s'ajoutant au service des affaires publiques, entre avril et septembre pour l'instruction des demandes de titres d'identité.

La gestion des marchés forains est réalisée par le biais d'un marché public avec un prestataire. Deux placiers salariés de l'entreprise prestataire interviennent sur la commune.

En quelques chiffres, le pôle citoyenneté, gère 21 629 électeurs au 28 février 2018, plus de 1 000 logements recensés chaque année, une dizaine de cérémonies patriotiques, 2 230 cartes d'identité traitées et 2 564 passeports en 2017, 96 mariages en 2017, 1 494 délivrances de copies d'actes d'état civil en 2017, environ 100 commerçants permanents sur les marchés majolans et 80 commerçants passagers.

Les principales dépenses d'investissement concernent les deux cimetières de la ville, l'achat de matériel pour les élections et des investissements sur les bornes électriques de la place du marché.

Pour 2019, seront notamment proposés des stèles au niveau du jardin du souvenir du cimetière des Tâches, la création d'une nouvelle allée au niveau du carré musulman, et un système d'ouverture/ fermeture automatique des portails.

En matière d'élections, en vue des élections doubles de 2020, il sera proposé d'investir dès 2019 dans l'achat du matériel nécessaire à la tenue d'un tel scrutin.

Sécurité

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	1 140 404	1 135 803	1 178 855
Total Recettes	142 090	60 861	34 340

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	32 401	6 248	278 036

Sous la dénomination « Sécurité » sont regroupés les services de la Police municipale et de la prévention.

Installé dans un bâtiment dédié, le service de la Police municipale comprend 16 agents.

Son activité générale concerne la protection des personnes et des biens, ainsi que des actions sécuritaires. Chaque année, environ 120 interventions donnent lieu à la rédaction d'un rapport.

Les investissements du service sont relatifs à des achats récurrents pour des montants variables selon les années, de matériel, et équipements (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, radiosö).

En 2018, axe fort de l'action de la ville en matière de sécurité, 200 000 " ont été prévus pour la création d'un réseau de vidéoprotection.

Le service prévention compte 6 agents. Il participe à la mise en œuvre de la programmation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dispositif créé en 2003 et présidé par monsieur le maire.

La priorité de la politique de la ville est de mettre en œuvre des actions de prévention de la délinquance en direction des 12/25 ans, de lutter contre la récidive, et de favoriser les actions citoyennes et éducatives. Les interventions se font notamment par le biais de chantiers Ville Vie Vacances (70 jeunes concernés chaque année), des chantiers de pré-insertion (30 jeunes), des mesures de travail d'intérêt général, ou encore dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) touchant une vingtaine de jeunes chaque année.

Le service propose aussi des accompagnements renforcés pour tout type de public, et assure le suivi de personnes ayant eu un rappel à l'ordre par le monsieur le maire.

Culture- Vie associative

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	3 117 816	3 235 563	3 399 972
Total Recettes	424 425	452 627	464 800

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	191 558	277 579	765 759
Total Recettes	33 806	45 755	46 800

La direction de la culture-vie associative a pour principal objectif de mettre en œuvre la politique municipale culturelle, centrée sur l'accessibilité à la culture pour tous et sous toutes ses formes, permettant ainsi un épanouissement individuel et collectif. Les liens entre la politique de la ville et la politique culturelle sont aussi des vecteurs d'actions au quotidien, dans les différents établissements du territoire.

L'ensemble des actions culturelles majolanes concourent au rayonnement artistique et culturel de la ville sur le territoire.

La direction est actuellement composée de 3 établissements phares et d'un pôle vie associative comprenant plusieurs établissements, mis en priorité à disposition des associations majolanes.

La médiathèque

Les collections de la médiathèque, réparties sur 1200 m², comptent aujourd'hui plus de 60 000 documents. L'établissement accueille le public du mardi au samedi. Un large programme de médiation est proposé chaque année, à destination de tous les publics, des tout-petits aux seniors.

Les partenariats sont forts entre la médiathèque, les associations et autres services de la ville : plus de 5 000 lecteurs actifs et plus de 600 ateliers ou rendez-vous avec les différents groupes scolaires, les centres-sociaux ou les usagers de la médiathèque.

Le conservatoire

Il compte plus de 700 inscrits (enfants et adultes amateurs), pour 425 heures de cours par semaine, toutes pratiques confondues - individuelles et collectives. Une action telle que *Voix-ci Voix-là* a un rayonnement fort sur le territoire, tout comme la programmation d'une saison musicale comptant plus de 70 rendez-vous.

Espace Jean Poperen (EJP)

La saison culturelle de l'EJP propose des rendez-vous annuels éclectiques : spectacles d'humour, chanson, programmation jeunes publics pour les scolaires.

La direction de la culture-vie associative, propose 3 temps forts culturels :

- un salon littéraire *Les Oniriques* tous les 2 ans
- le festival du cinéma européen en avril
- le festival de théâtre Cour et jardin en mai

Ces 3 événements sont organisés ou soutenus financièrement par la Ville, offrant une visibilité culturelle forte auprès de la population locale et métropolitaine.

La direction de la culture-vie associative est également proche des nombreuses associations majolanes, notamment dans la programmation de temps festifs et commémoratifs : Fête de la musique, Fête nationale, etc. Outre le soutien financier à 14 associations majolanes et au cinéma local, la ville met à disposition des associations une partie de son patrimoine bâti (salle des fêtes, maison des associations, EJP, Kedezar). Il faut noter plus de 150 jours de réservations sur une année, pour une cinquantaine d'associations environ.

Des projets ambitieux

La construction d'un nouveau conservatoire, dont l'ouverture est annoncée en septembre 2022. La programmation d'enseignements artistiques sera à cette occasion renouvelée et ancrée sur le territoire local.

Une rénovation totale est également prévue pour l'EJP, dont la fermeture est prévue de juillet 2020 à août 2021.

Enfin, au regard du rapport Orsenna et des aides de l'État liées aux extensions des horaires, la ville étudie la possibilité d'ouvrir plus largement la médiathèque les samedis.

Sport - Jeunesse

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	2 823 888	3 260 140	3 098 404
Total Recettes	363 517	673 187	566 000

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	573 212	1 827 241	1 709 644
Total Recettes	650 000	0	300 000

Sport

Le projet sportif politique porté par monsieur le maire et son équipe municipale est ambitieux.

Le contexte majolan est singulier puisqu'il présente une palette d'équipements municipaux diversifiée, permettant de multiples pratiques. Parmi les 52 installations

sportives de la ville : une base nautique sur le plan d'eau du Grand Large, un centre aquatique de convergence régionale, de nombreux équipements couverts et un fleuron, l'Octogone. Cette palette d'infrastructures est complétée par les terrains du parc des Servizières où ont été érigés en 2017 et 2018 une plaine de jeu synthétique et un bâtiment de vestiaires et stockage. 2019 verra la création d'une aire de glisse urbaine. La ville met en valeur de nombreux sites naturels : le parc du fort, récemment équipé, les berges du canal de Jonage et le Grand parc sont par ailleurs des espaces largement utilisés à des fins sportives.

Ce patrimoine important représente la pierre de voûte de la politique sportive municipale et permet la mise en œuvre des projets des différents acteurs. Il mobilise des moyens financiers et humains importants (18 agents).

Les premiers acteurs de la pratique sportive sont les associations qui accueillent près de 5 500 adhérents. Ces dernières sont des partenaires prioritaires pour la Ville en terme de animations et proposent ou participent à un grand nombre d'événements. L'accompagnement municipal consiste en la mise à disposition à titre gracieux des structures sportives et en l'octroi de subventions (306 000 €).

L'action municipale est caractérisée par une approche éducative : les moyens sont ainsi déployés tant dans le cadre de l'éducation physique sportive à l'école (natation, sport terrestre, voile) qu'au niveau du volet périscolaire (mise en œuvre du maïopass pour 540 enfants) et extra scolaire (accueil de loisirs à Jean moulin, camps, etc., représentant environ 14 000 journées d'actions). L'aspect extra scolaire s'inscrit dans la volonté d'accompagnement des jeunes Majolans depuis leur entrée à l'école primaire.

Les moyens humains dédiés à ces activités consacrées à la jeunesse et aux loisirs sont substantiels et sont répartis entre des emplois permanents (7 agents) et non permanents (18 000 heures /an).

La base nautique intervient durant la saison estivale, de avril à octobre, au travers de la mobilisation de 8 saisonniers (accueil du public, stages, formations, etc.).

Jeunesse

Le Point Information Jeunesse (PIJ) impulse des initiatives à destination du public jeune, marquées par l'organisation d'événements autour de la formation, de l'emploi, des jobs d'été... Le PIJ est également un lieu d'accueil qui propose des accès internet. La volonté municipale est aujourd'hui d'œuvrer pour ce public afin de le préparer aux enjeux de l'avenir, notamment en terme de formation.

Les activités de loisirs pour les jeunes s'adaptent aux évolutions de la population en s'appuyant également sur l'action des partenaires institutionnels et associatifs (accueil de loisirs organisés par centres sociaux et patronage).

En terme d'équipements, la création du lycée Colonel Arnaud Beltrame va induire la construction d'un gymnase, cofinancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le développement de la population devra être accompagné par l'implantation d'un équipement structurant supplémentaire.

Moyens généraux - Les Systèmes d'information

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	417 296	490 118	489 659

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Crédits 2018
Total Dépenses	130 977	166 604	373 372

Le Service des Systèmes d'Information, composé actuellement de 4 agents, est en charge de la mise en application de la stratégie numérique de la Ville, actée en mai 2018 par le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), pour une période de 4 à 5 ans. À ce titre, il développe et maintient les outils matériels et logiciels nécessaires à la réalisation des missions réglementaires de la collectivité, et déploie la politique numérique de la Ville. Son périmètre d'action couvre tous les services municipaux et tous les sites de la collectivité.

Le service procède :

- au conseil et à l'accompagnement des services dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets informatiques
- à l'installation et la maintenance du parc logiciel matériel et réseau de la collectivité, mais aussi des systèmes de téléphonie des sites principaux
- à la mise en place des systèmes de sécurité garantissant l'intégrité des traitements et des données
- à l'assistance et à la formation des agents dans l'utilisation des outils mis à leur disposition
- au déploiement des services dématérialisés à l'attention des citoyens ou des partenaires demandeurs

Le budget 2019

Cette année il a été élaboré sur les bases des priorités définies dans le SDSI : mise en place des actions de type « socle » pour améliorer les bases de travail, ou répondre aux exigences réglementaires : évolution des outils collaboratifs (messageries), évolution des technologies d'accès à internet, mise en place des mesures liées au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), adaptation des logiciels métiers aux usages (signatures électroniques, dématérialisation, etc.), adaptation des outils aux usages.

Quelques chiffres :

- 700 comptes utilisateurs
- 1 300 demandes d'interventions formalisées /an par les agents de la collectivité
- une cinquantaine d'applications métiers
- une dizaine de sites multimedia (internet/extranet)
- une trentaine de téléservices proposés aux citoyens
- 600 ordinateurs (1/3 de portables et 2/3 de pc fixes), 110 vidéoprojecteurs
- 270 téléphones fixes et 150 portables
- 40 serveurs
- 45 copieurs multifonction et 25 imprimantes

Interventions techniques

La ville de Meyzieu, d'une superficie de 23 km² (la 3^{ème} superficie communale de la Métropole), possède plus de 140 bâtiments communaux (116 206 m²) : (groupes scolaires, gymnases, centres sociaux, etc.) et 64 hectares d'espaces verts, soit l'équivalent de 85 terrains de football.

Afin de maintenir et de développer le patrimoine communal, la direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et du Cadre de vie (DSTUCV) est composée de 68 agents répartis en 6 pôles sur deux sites : l'Hôtel de Ville (21 agents) et le Centre Technique Municipal (CTM, où évoluent 47 agents répartis en 3 équipes).

Les compétences de chaque pôle permettent d'intervenir à différents niveaux de la commune :

- Pôle Bâti : entretien, maintenance, mise en accessibilité, maîtrise énergétique, et suivi des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur le territoire communal, et réalisation de nouveaux bâtiments (ex. : Octogone)
- Pôle Voirie / cadre de vie : entretien et valorisation des espaces publics et de la voirie, en lien avec les équipes espaces verts et voirie municipales et métropolitaines
- CTM : entretien et réparations des bâtiments communaux, entretien des espaces verts et propreté des rues communales, gestion d'un magasin municipal.
- Pôle Urbanisme : traitement et gestion des demandes de autorisations des droits du sol
- Pôle Logements : traitement et suivi des demandes de logements sociaux ainsi que des subventions pour les programmes immobiliers sociaux
- Pôle Administratif et comptable : gestion comptable et budgétaire, gestion financière et administrative du patrimoine, gestion du parc auto et assurances / dommages aux biens / assurances construction

Les moyens mécaniques sont 34 véhicules, dont 2 poids lourds, 1 balayeuse et 1 tractopelle.

De plus, la DSTUCV assure le suivi technique, administratif et financier des différents travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

En 2016, Meyzieu a obtenu la 3^{ème} fleur grâce au travail des équipes espaces verts/propreté du CTM et de la Métropole.

Orientations 2019

- contribuer à la réalisation des nouveaux programmes tels que le nouveau groupe scolaire, le gymnase lié à la construction du futur lycée, le CTM relocalisé au nord-est de Meyzieu et le conservatoire face à Meyzieu Gare
- poursuivre la réhabilitation et l'agrandissement de l'école Carreau, ainsi que la rénovation totale de l'EJP
- entretenir et maintenir les bâtiments communaux (accessibilité, qualité de l'air intérieur, amiante, ...)
- continuer la valorisation du cadre de vie et des espaces verts
- faire vivre la mutualisation des véhicules et développer le parc en véhicules électriques (vélos, voitures, camions)

Partie 2 : Le budget 2019 et la prospective financière

1. Eléments de contexte économique :

Un ralentissement de la croissance après l'embellie de 2017.

La croissance économique après une franche reprise en 2017 (+ 2,3% en France) a ralenti en 2018 (+1,6 % attendu) affectée par les tensions commerciales internationales et le rebond du prix du pétrole.

L'année 2019 devrait se situer dans la continuité de 2018 entre 1,6 et 1,7 % (Sources INSEE, OCDE).

Le Projet de Loi de Finances 2019 est bâti sur une hypothèse de 1,7 %.

Croissance économique en zone euro et en France :

	2014	2015	2016	2017	Prev.2018	Prev.2019
Zone euro	0.9%	1.9%	1.7%	2.5%	2%	1.6 -1.7%
France	0.9%	1.1%	1.2%	2.3%	1.6%	1.6 - 1.7 %

Les prix à la consommation, après plusieurs années de stagnation en Europe, augmentent en 2017 de +1,2 % en France et sous la pression du prix de l'énergie, l'inflation devrait s'établir entre 1,9 et 2,1 % en 2018. Un reflux autour de 1,5 % est attendu en 2019.

Le Projet de Loi de Finances est bâti sur une hypothèse prudente de + 1,3 %.

	2014	2015	2016	2017	Prev.2018	Prev.2019
Zone euro	0.4%	0 %	0.2 %	1.5%	1.8%	1.3 -1.7 %
France	0.5%	0 %	0.2 %	1.2%	2.1%	1.3 - 1.7 %

Des taux d'intérêt qui devraient remonter en 2019 mais à rythme lent

Malgré le contexte de reprise économique, la Banque Centrale Européenne est restée très accommodante en 2018. Son action sur les taux directeurs a permis aux taux courts du marché (EONIA, EURIBOR) de rester négatifs et ses achats d'obligations d'Etat a maintenu les taux longs à un niveau très bas (l'Etat emprunte à 0,85 % sur 10 ans).

La BCE annonce qu'elle cesserait cette politique en 2019 ce qui aurait pour conséquence une remontée très lente des taux longs et à moyen terme un retour de taux courts positifs. L'état de la conjoncture permet d'envisager que les taux courts resteront négatifs en 2019.

2. Le projet de Loi de Finances pour 2019

- Le PLF 2019 ne contient pas de nouveautés majeures en matière de finances des communes . En 2019, une grande réforme est attendue avec un projet de Loi spécifique
- L'objectif majeur du gouvernement reste la réduction du déficit public
- Les dotations restent stables et le soutien à l'investissement local est maintenu
- La suppression progressive de la taxe d'habitation est poursuivie

Des déficits publics en voie de réduction

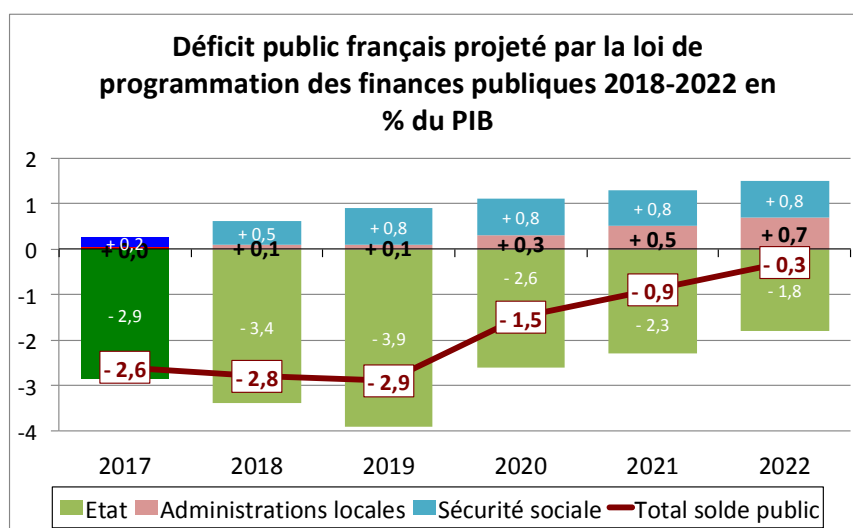
Rappel : Le déficit du budget de l'État est égal au montant total de sa dette, l'emprunt n'étant pas pour lui une recette budgétaire.

En 2017, le déficit français (à savoir la croissance de l'endettement de la sphère publique : Etat, Administrations publiques locales et Sécurité sociale) est repassé sous le plafond européen des 3%. Ce dépassement avait conduit la Commission européenne à lancer contre la France une " procédure pour déficit excessif " dès 2009 .

La sphère locale, malgré les ponctions sur dotations a activement participé à cette amélioration. Depuis 2016 et a priori en 2018 elle se désendetterait (tout comme la ville de Meyzieu qui n'a pas emprunté depuis 2009).

Le gouvernement s'est engagé sur une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2021 - 2022. Les collectivités sont censées y contribuer en générant un excédent de 0,8% du PIB.

Cette hypothèse paraît irréaliste, elle supposerait l'arrêt de tout emprunt ce qui ne saurait s'envisager notamment pour des villes en développement comme Meyzieu.



2.1 Le cadrage applicable aux collectivités : La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2018 - 2022

L'État associe les collectivités à l'effort de réduction de la dette sur la base d'une logique partenariale par une démarche de contractualisation des trajectoires financières.

Afin que les collectivités participent à la maîtrise du déficit public français, (dont elles sont peu responsables, la dette locale est inférieure à 9 % du PIB contre une dette publique totale de 97 % en 2017). La LPPF les soumet à de nouvelles contraintes sous la forme de trois normes imposées :

1/ une norme sur la progression des dépenses de fonctionnement :

Pour se désendetter sans comprimer l'investissement, les collectivités doivent contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022 et affecter l'autofinancement dégagé à leur désendettement . Un taux plafond de 1,2 % par an a été fixé pour les plus grandes collectivités. Cela correspond à une diminution de leurs dépenses compte tenu d'une inflation anticipée autour de + 1,5 % dans les années à venir.

De 2013 à 2017, les dépenses de fonctionnement du monde local ont évolué en moyenne de + 1,4 % par an. Pour Meyzieu, 2% en moyenne.

2/ Une norme de désendettement

Elle correspond à une baisse de l'encours de leur dette de -2,6 Mds " par an soit - 15 Mds d'euros d'ici 2022 c'est à dire que les emprunts nouveaux doivent être inférieurs aux remboursements de dette de l'exercice. Cette norme est très défavorable aux collectivités en développement comme la Ville de Meyzieu, contrainte d'adapter son offre de services publics et d'infrastructures à l'augmentation de sa population.

3/ Une norme de surveillance de la capacité de désendettement

L'État instaure un seuil maximum de 12 ans pour le ratio de désendettement (alors que ce dernier était fixé à 15 ans jusqu'à présent). La Ville de Meyzieu respecte parfaitement cette norme en affichant en 2018 un ratio de 1,9 ans.

Seules les grandes collectivités (dépenses de fonctionnement nettes > 60 M" en 2016) passent un contrat triennal avec l'État par lequel elles s'engagent sur la maîtrise de leur endettement et de leurs dépenses de fonctionnement. 322 collectivités sont concernées dont la Métropole de Lyon.

Dans le cadre du contrat, le dépassement de la trajectoire des dépenses de fonctionnement (+ 1,2%) entraîne une sanction financière consistant en une ponction sur les dotations de la collectivité de 75 % du montant du dépassement. Le dépassement de la norme sur l'endettement n'est pas sanctionné.

Les collectivités, dont la ville de Meyzieu, sont également visées par les objectifs de la Loi mais ne sont pas sanctionnables pour l'instant.

A ce jour, les projections économiques rendent difficilement atteignables les objectifs de la LPPF.

Le redressement des comptes est lent et l'objectif de réduction de la dette locale de 15 Md" en 2022 paraît très ambitieux.

La dette publique totale représente en 2018 encore 96,8 % du PIB alors que les objectifs de Maastricht sont fixés à 60 %.

La baisse du déficit public n'a atteint que - 2,7% en 2017 et la trajectoire exigeante que l'Etat s'est fixée ne pourra être tenue en 2018 et 2019 compte tenu des baisses d'impôts (taxe d'habitation notamment) à financer.

Dans ce contexte, on peut aisément envisager que la future LPFP, qui interviendra à l'automne 2019 et prolongera le dispositif de contractualisation jusqu'en 2023, sera plus contraignante et pourra étendre le dispositif de contractualisation aux collectivités de plus petite taille comme la ville de Meyzieu.

2.2. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 impactant la commune

2.2.1. Les dotations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

Le Projet de Loi de Finances renouvelle pour la seconde année l'engagement de l'Etat de stabiliser ses concours financiers aux collectivités. Entre 2014 et 2017 la ville de Meyzieu a été ponctionnée de 1,86 M" .

Pourtant, la stabilité globale ne signifie pas une stabilité individuelle. La DGF de la ville de Meyzieu continuera d'être écrêtée afin d'alimenter les dotations de péréquation (DSR et DSU).

En l'état actuel de la Loi, l'écrêtement 2019 (estimé à 0,16 M") devrait être légèrement supérieur à celui de 2018 et nous pouvons tabler sur une hypothèse de même croissance pour les années futures c'est à dire une perte constante de DGF compensée en partie par la croissance de la population estimée à 3% par an soit un gain moyen de 0,060 M" ce qui porte la perte nette à - 0,10 M" en moyenne.

A noter : Une réforme importante de la DGF des intercommunalités (unification des tarifs moyens, introduction du revenu par habitant...), la Métropole pourrait être impactée négativement.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine**

La DSU est perçue par 686 communes classées par ordre de priorité. Aujourd'hui, Meyzieu est classée 672 ème donc représente un fort risque de sortir du dispositif après recalcul par l'état des critères d'attribution. C'est pourquoi, il est prudent d'envisager une perte de cette dotation de solidarité et de n'inscrire au budget que les 50 % de garantie assurés en cas de perte pour la première année à savoir 161 000 " en 2019 et 0 " en 2020.

- **Le Fonds de compensation de la TVA**

Son automatisation était programmée pour 2019 et est reportée en 2020. Les collectivités devront continuer à déclarer le montant de leurs investissements à la Préfecture.

2.2.2. La fiscalité

- **Point sur la suppression progressive de la taxe d'habitation à compter de 2018**

La ville de Meyzieu a perçu au titre de 2017 un montant de 7,6 M€ de TH soit 21,3 % de ses recettes réelles de fonctionnement. C'est une recette dynamique affichant une moyenne de + 3 % depuis 2010 avec le maintien d'un taux constant de 17,97 %.

En 2018, la Loi de Finances a instauré la suppression de la TH pour 80 % des foyers français par tiers successifs d'ici 2020 sous condition de revenu imposable. Le coût de cette mesure pour l'État est de 10 Mds €.

Plafonds d'éligibilité au nouveau dégrèvement de taxe d'habitation

	Personne seule (1 part)	Couple ou famille mono-parentale avec 1 enfant (2 parts)	Couple avec 1 enfant (2,5 parts)	Couple avec 2 enfants (3 parts)	Couple avec 3 enfants (4 parts)
Revenu fiscal de référence	27 000 €	43 000 €	49 000 €	55 000 €	67 000 €
<i>Salaire mensuel net correspondant</i>	<i>2 500 "</i>	<i>3 981 "</i>	<i>4 537 "</i>	<i>5 093 "</i>	<i>6 204 "</i>

Aujourd'hui et durant la période de mise en œuvre de la réforme, le dédommagement revêt la forme d'un dégrèvement ce qui est totalement neutre financièrement pour les collectivités, l'État prenant en charge la totalité de l'impôt.

Après 2020, un projet de Loi détaillera les ressources de remplacement. A ce jour, le mode de dédommagement des communes privilégié par le gouvernement :

- récupération de la part départementale de la taxe foncière bâtie
- maintien de la TH sur les résidences secondaires
- mise en place d'un fonds de garantie pour le solde éventuel (que l'on peut envisager figé sur le modèle des compensations de TP)

- **Les recettes fiscales**

La fiscalité locale se compose des trois taxes ménages (dont la TH jusqu'en 2020) dont l'évolution dépend de trois facteurs :

- une majoration forfaitaire nationale des bases fixée par la Loi de Finances et adossée au taux d'inflation de l'année n-1. Le projet de budget intègre une hypothèse de + 1,9 % puis + 1,5 % en prospective pour les autres années.
- une variation physique de 0,5 % par an jusqu'en 2021, hypothèse basse mais prudente pour une commune en développement comme Meyzieu.
- Pas d'augmentation des taux qui restent stables depuis 1995.

Les taux de fiscalité	Taux Meyzieu	Taux moyens de la strate 2017
Taxe Habitation	17,97 %	19,95 %
Taxe Foncière bâtie	16,77 %	23,11 %
Taxe Foncière non Bâtie	76,92 %	55,80 %

- **Les recettes diverses**

Les droits de mutation : Hypothèse de stabilisation de la tendance observée les 6 dernières années avec une moyenne de 1,20 M" par an.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Hypothèse de stabilisation du montant de la taxe à 0,13 M" par an

Autres impôts indirects : adossement à l'inflation prévisionnelle avec +1,5 % par an

Produit de la tarification des services:

Compte tenu du coût du service, le tarif est réévalué chaque année sur la base de l'inflation. Pour 2019 : + 2,2 % (source INSEE - septembre 2017-2018) et +1,5% pour les autres années.

Subventions reçues :

Celles-ci évolueront entre -1 % et + 1 % selon les composantes. Elles proviennent principalement de la CAF pour le contrat enfance-jeunesse, de l'Etat et la Région pour le contrat de ville et de la Métropole via le Pacte métropolitain (soutien à la culture notamment).

2 évolutions spécifiques :

- en 2019 : La fin du fonds de soutien aux rythmes scolaires : perte de 0,11M" entre 2016 et 2018 puis 0" à compter de 2019.

- en 2020 : nouveau contrat enfance jeunesse avec une perte projetée de 0,25 M" par an.

Reversements de la Métropole :

- Attribution de compensation :

En l'absence de nouveau transfert de compétence, celle-ci est figée à 6,63 M"

- Dotation de Solidarité communautaire :

Figée à 0,43 M" par an depuis 2013

2.2.3 Le prélèvement sur recettes

Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal FPIC

Ce fonds crée en 2012 constitue une péréquation horizontale et est calculé à la maille des territoires intercommunaux.

Il consiste en des versements entre collectivités :

Par un prélèvement de ressources fiscales de certaines collectivités afin de les reverser à des collectivités moins favorisées par application de critères permettant de mesurer la richesse des territoires (potentiel financier, revenu par habitant).

Le prélèvement et/ou le reversement sont calculés au niveau de l'ensemble intercommunal, ceux-ci sont ensuite répartis en deux temps :

- dans un premier temps entre l'ÉPCI et l'ensemble de ses communes membres par application de règles de droit commun (CIF).

- dans un second temps entre les communes membres au prorata de leurs potentiels financiers (critère DGF)

La Ville de Meyzieu est prélevée au titre du FPIC de 0,39 M[€] en 2018. Pour 2019, ce fonds augmenterait de 0,11 M[€] soit + 28,8 % pour être porté à 0,50 M[€]. Cette variation importante est consécutive aux mutations de la carte intercommunale réalisées en 2018 (création de nouvelles métropoles). Ainsi, la répartition du montant total du fonds entre les ensembles intercommunaux a été recalculée avec une augmentation estimée pour la Métropole et ses communes membres de +10 M[€] en 2019.

3. Le BP 2019 et la prospective financière 2019-2021

La prospective financière présentée dans ce rapport permet de déterminer une trajectoire financière viable pour la commune à l'horizon de trois ans en intégrant les hypothèses suivantes :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité
- Poursuivre et accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour se mettre progressivement en phase avec les exigences de la Loi de Programmation des Finances Publiques (+ 1,2 %)
- Intégrer un programme d'investissements sur 3 ans de 35,8 M[€] bruts / 26,9 M[€] nets (après intégration des recettes d'investissement induites).

3.1 Synthèse des recettes de fonctionnement

Les hypothèses présentées ci-dessus déterminent une variation moyenne des recettes de fonctionnement de + 0,42 %. En effet, la dynamique des recettes fiscales est absorbée par les baisses de dotations et les prélèvements sur recettes.

A noter, les recettes d'exploitation évoluent en 2020 avec les prévisions de cessions de terrains de 1,2 M[€] en 2020 et 2021. De fait, la commune dispose de biens fonciers dont la gestion active nécessite de se séparer du patrimoine non stratégique dont l'entretien s'avère coûteux.

Projection des recettes de fonctionnement

En millions Ö	Prospective				Evolution moyenne
	2018	2019	2020	2021	
Produit des contributions directes	16,87	17,25	17,59	17,94	
<i>Evolution n-1</i>	2,37%	2,24%	1,99%	1,99%	2,15%
Fiscalité indirecte	9,60	9,21	9,21	9,22	
<i>Evolution n-1</i>	2,22%	-4,08%	0,07%	0,07%	-0,43%
Dotations	5,41	4,77	4,51	4,78	
<i>Evolution n-1</i>	-1,72%	-11,94%	-5,41%	6,04%	-3,26%
Autres recettes d'exploitation (dont cessions)	3,27	3,23	4,16	4,19	
<i>Evolution n-1</i>	-21,88%	-1,25%	28,76%	0,73%	1,59%
Total des recettes réelles de fonctionnement	35,15	34,45	35,47	36,13	
<i>Evolution n-1</i>	-1,16%	-1,99%	2,97%	1,86%	0,42%

3.2 Synthèse des dépenses de fonctionnement

- **Les frais de personnel :**

Evalués à 21 M" en 2019 soit + 1,45 % par rapport à 2018 puis de 1,7 % en 2020 et 2021

- **Les charges à caractère général :**

Leur évolution est fixée à + 1,3 % par an

- **Les subventions :**

La subvention versée au CCAS évolue de 1,5 % par an et s'élève à 0,955 M" en 2019.

Les autres subventions évoluent de 2,43 % en 2019 avec 1,6 M" puis de 1,3 %. L'évolution de 2019 affiche un niveau de + 2,3 % car elle intègre des subventions qui depuis plusieurs exercices étaient votées en subventions exceptionnelles et qui ont été intégrées dans les subventions récurrentes en 2019.

- **Les contingents et participations obligatoires :**

Après une évolution de 2,6 % en 2019, ils sont projetés pour varier de +1,5 % sur les autres exercices. Il s'agit principalement de nos cotisations au syndicat mixte du grand parc (SYMALIM) pour 0,16 M" et à l'école privée du sacré cœur pour 0,15 M" .

- **Le FPIC :**

Ce prélèvement évolue fortement en 2019 : + 28,8% puis est projeté avec une variation moyenne de +1,9%.

- **Les intérêts de la dette :**

Le financement du programme d'investissement va générer une dette dont les taux sont estimés à 2 % pour les 3 prochains exercices. Après une diminution de 9 % en 2019 , ces frais évolueront de 23,5 % en moyenne jusqu'en 2021 passant ainsi de 0,31 M" à 0,47 M" .

Projection des dépenses de fonctionnement (art. 13 LPFP 2018-2022)

en millions Ö	Prospective				Evolution moyenne 19/21
	2018	2019	2020	2021	
Charges à caractère général (chap 011)	5,77	5,85	5,93	6,00	
<i>Evolution n-1</i>	3,55%	1,31%	1,30%	1,30%	1,30%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	20,70	21,00	21,36	21,72	
<i>Evolution n-1</i>	1,13%	1,45%	1,70%	1,70%	1,66%
Atténuation de produit FPIC (chap 014)	0,39	0,50	0,51	0,52	
<i>Evolution n-1</i>	-2,76%	28,76%	1,81%	2,05%	14,9%
Autres charges dont subventions et contingents (chap 65)	3,19	3,30	3,34	3,39	
<i>Evolution n-1</i>	0,58%	3,57%	1,26%	1,40%	1,74%
Total des dépenses de gestion courante	30,05	30,65	31,14	31,63	
<i>Evolution n-1</i>	1,47%	2,00%	1,58%	1,60%	1,38%
Intérêts de la dette (art 66111)	0,34	0,31	0,38	0,47	
<i>Evolution n-1</i>	-8,35%	-9,09%	23,42%	23,92%	16,07%
Charges exceptionnelles (chap 67)	0,08	0,08	0,08	0,08	
<i>Evolution n-1</i>	-49,66%	1,10%	1,10%	1,10%	1,11%
Sous-total charges d'exploitation	0,42	0,39	0,46	0,55	
<i>Evolution n-1</i>	-20,70%	-7,19%	18,84%	19,93%	13,77%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30,47	31,04	31,60	32,19	
<i>Evolution n-1</i>	1,09%	1,88%	1,79%	1,86%	1,59%

Globalement les dépenses de fonctionnement évolueraient de 1,59 % en moyenne.

Celles-ci doivent être retraitées pour être comparées à l'objectif que la Loi de Programmation des Finances publiques impose aux grandes collectivités (+ 1,2%). La ville de Meyzieu se fixe un objectif global de + de 1,5 %.

Dans ce cadre, l'évolution des dépenses doit se calculer hors prélèvement sur recettes et hors intérêts de la dette à savoir :

en millions Ö	Prospective				Evolution moyenne
	2018	2019	2020	2021	
Charges à caractère général (chap 011)	5,77	5,85	5,93	6,00	
<i>Evolution n-1</i>	3,55%	1,31%	1,30%	1,30%	1,30%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	20,70	21,00	21,36	21,72	
<i>Evolution n-1</i>	1,13%	1,45%	1,70%	1,70%	1,66%
Autres charges dont subventions et contingents (chap 65)	3,19	3,30	3,34	3,39	
<i>Evolution n-1</i>	0,58%	3,57%	1,26%	1,40%	1,74%
Total des dépenses de gestion courante	29,66	30,15	30,62	31,11	
<i>Evolution n-1</i>	1,47%	1,65%	1,57%	1,59%	1,32%
Charges exceptionnelles (chap 67)	0,08	0,08	0,08	0,08	
<i>Evolution n-1</i>	-49,66%	1,10%	1,10%	1,10%	1,11%
Sous-total charges d'exploitation	0,08	0,08	0,08	0,08	
<i>Evolution n-1</i>	-49,60%	1,10%	1,10%	1,10%	9,06%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29,74	30,23	30,71	31,19	
<i>Evolution n-1</i>	1,09%	1,65%	1,57%	1,59%	1,47%

L'évolution retraitée s'évalue à + 1,47 % soit en phase avec l'objectif fixé pour la ville.

3.3 Le Plan Pluriannuel d'investissement

- **Les dépenses du PPI**

A partir de l'année 2018, la commune met en œuvre un ambitieux programme d'équipement qui répond aux besoins de la population notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la remise à niveau de l'ensemble du patrimoine communal.

Entre 2019 et 2020, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévoit 35,8 M" de dépenses d'équipement soit un rythme moyen de 11,9 M" .

L'exercice 2018 a amorcé cette évolution importante de l'effort d'investissement avec des dépenses d'équipement évaluées à 8 M" contre 6,9 M" en moyenne depuis 2015.

Entre 2019 et 2021, le montant des dépenses d'équipement programmé est quasiment doublé (+ 73 %).

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Total	2019	2020	2021
EDUCATION - PETITE ENFANCE	9,55	3,88	3,48	2,18
Agrandissement Ecole du Carreau	7,49	2,98	2,98	1,54
Construction nouvelle école	0,67	0,07	0,26	0,34
Réhabilitation restaurant scolaire de Calabres	0,53	0,53		
Mise en place des Self-services dans cantines scolaires	0,43	0,01	0,21	0,21
Contrôle d'accès groupes scolaires	0,09	0,04	0,04	
Réhabilitation EAJE petites pommes	0,25	0,25		
Travaux centre aéré Jean Moulin	0,09			0,09
CULTURE	9,76	0,48	4,32	4,96
Construction nouveau conservatoire	5,66	0,34	2,52	2,80
Réhabilitation espace jean Poperen	4,10	0,14	1,80	2,16
SPORT	1,75	0,05	0,78	0,92
Construction gymnase Lycée	1,33	0,05	0,43	0,85
Remise à niveau Complexe Servizières	0,40		0,35	0,05
Etudes construction d'un nouveau gymnase	0,02			0,02
ACTION SOCIALE	0,25	0,25		
Aménagement immeuble municipal Pommier	0,25	0,25		
DIVERS - SERVICE TECHNIQUE URBANISME CADRE DE VIE	5,00	1,30	2,01	1,69

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Total	2019	2020	2021
Construction nouveau Centre Technique Municipal	1,98	0,43	1,05	0,51
Participation aux programmes de Logements sociaux	0,28	0,09	0,09	0,10
Aménagement de l'espace Pont d'Herbens	0,09	0,09		
Aménagements divers - cadre de vie et parkings	0,40	0,15		0,25
Acquisitions foncières	2,07	0,46	0,77	0,84
Démolitions	0,17	0,08	0,09	0,00
SECURITE - CITOYENNETE	0,42	0,15	0,19	0,08
vidéo protection et sécurisation chemins	0,26	0,15	0,11	
Réhabilitation cimetière des Taches	0,16		0,08	0,08
DIVERS PROJETS	0,75	0,58	0,16	0,02
SOCLE : GROS TRAVAUX D' ENTRETIEN	5,92	2,24	1,92	1,76
reports 2018	2,40	2,40	0,00	0,00
TOTAL PPI	35,80	11,32	12,85	11,62

- **Les recettes du PPI**

Les subventions ont été estimées a minima à un taux de 20 % sauf pour les engagements certains comme les 70 % de financement de la région pour le gymnase du Lycée. Le FCTVA est perçu l'année suivant celle de la réalisation des équipements avec un taux de 16,404 % des dépenses d'équipement.

Recettes d'équipement	Total	2019	2020	2021
Subventions (Europe-Etat-Région)	3 756	719	1 493	1 544
FCTVA	5 133	1 320	1 716	2 097
Total recettes PPI	8 889	2 039	3 209	3 641

- **Investissements nets à financer sur 3 ans :**

$35,8 - 8,9 = 26,9 \text{ MÖ}$ soit $8,9 \text{ MÖ}$ en moyenne par an

3.4 La dette

Elle se compose de la dette en place dont les annuités sont connues et des emprunts nouveaux qui ont été calibrés afin d'équilibrer les comptes administratifs prévisionnels en utilisant une partie du fonds de roulement tout en le maintenant à un niveau de 1,8 M" fin 2021.

Ils sont calculés sur une durée de 15 ans à un taux moyen de 2 %.

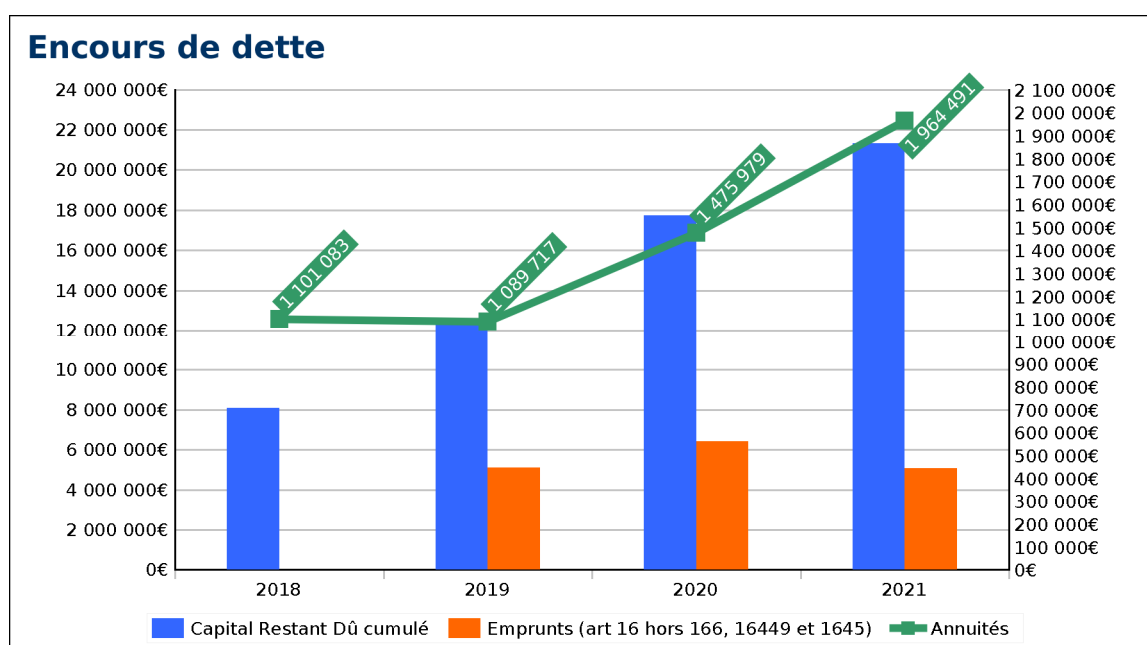
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de 8,09 M " en 2018 à 21,31 M " en 2021 (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 1,1M " en 2018 à 1,9 M " en 2021 (échelle de droite du graphique).

- **Encours de la dette**

	Encours de dette au 31/12 (MÖ)	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2018	8,09	-8,65 %	0
2019	12,41	53,48 %	5,1
2020	17,73	42,89 %	6,4
2021	21,31	20,17 %	5,0

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

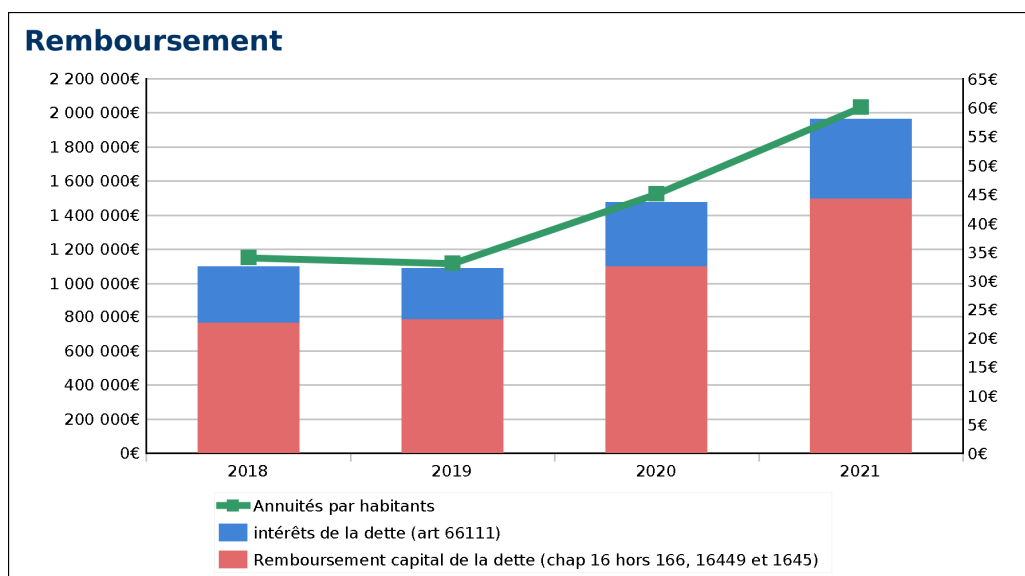


- **Annuité de la dette**

	2018	2019	2020	2021
Annuités	1,10	1,08	1,48	1,96
Evolution n-1 (en %)	-11,02 %	-1,03 %	35,45 %	33,1 %
Capital en euro	0,76	0,78	1,1	1,50
Intérêts en euro	0,34	0,31	0,38	0,47

Annuité par habitant :

L'annuité par habitant passe de 34 " en 2018 à 60 " en 2021. Elle reste bien inférieure à la moyenne de la strate qui s'affiche à 135" par habitant (valeur 2017).



- Le ratio de désendettement

	2018	2019	2020	2021
Ratio de désendettement	1,9 ans	4 ans	6,6 ans	7,7 ans

La dette supplémentaire liée à la réalisation du PPI permet de maintenir le ratio de désendettement à un bon niveau.

- L'évolution du besoin de financement annuel

Conformément à l'art. 13 de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022, il convient de présenter dans ce rapport l'évolution du besoin de financement annuel, c'est à dire les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette:

	2019	2020	2021
Emprunts nouveaux	5,11	6,42	5,07
remboursement capital de la dette	0,78	1,10	1,50
Besoin de financement annuel	4,33	5,32	3,57

3.4 Les grands équilibres

- L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute se calcule par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels comme les cessions) et représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

Elle passerait de 4,3 M" en 2018 à 2,8 M" en 2021.

	2018	2019	2020	2021
Montants	4,30	3,11	2,68	2,75
Taux d'épargne brute	12,38%	9,12%	7,82%	7,88%

L'intégration du programme d'investissement et de la dette qui y est associée fait chuter le taux d'épargne brute sous le seuil de vigilance fixé à 10 % mais celui-ci se maintient néanmoins au dessus du seuil d'alerte, dans la zone intermédiaire (entre 7 et 10 %).

Cette baisse de l'épargne brute est caractéristique de l'effet de ciseaux que connaissent la plupart des collectivités depuis plusieurs années. En effet, les dépenses de fonctionnement connaissent une évolution plus forte que les recettes .

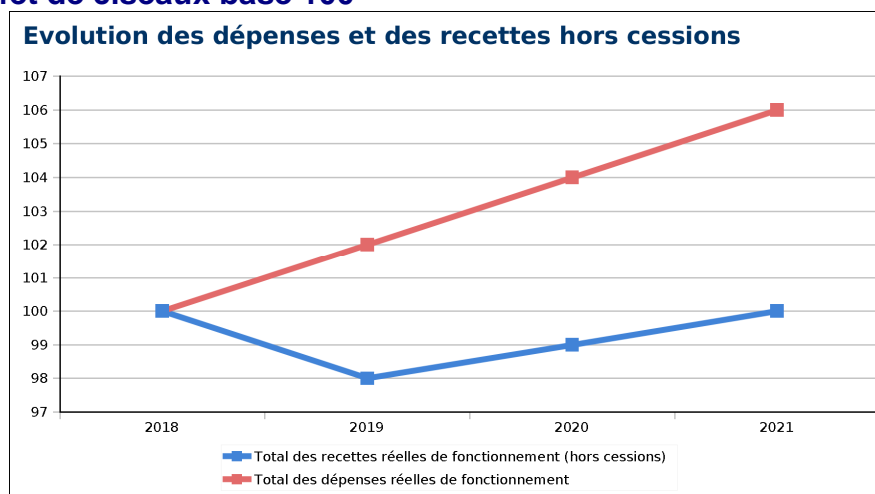
Cette tendance est d'autant plus marquée à Meyzieu qui dispose d'un fort potentiel fiscal lié à l'importance de ses bases fiscales. Ainsi classée dans les communes riches, Meyzieu subit de fortes ponctions sur ses recettes et des baisses voire des pertes de dotations (DGF, DSU, FPIC).

Pourtant, le produit fiscal perçu est inférieur au produit fiscal moyen des communes de la strate. Soit - 49 " par habitant pour la taxe d'habitation et - 61 " par habitant pour la taxe foncière bâtie.

Le produit fiscal par habitant en 2017	Produit par habitant Meyzieu	Produits moyens par habitant de la strate
Taxe Habitation	233	282
Taxe Foncière bâtie	268	329
Taxe Foncière non Bâtie	2	3

Cette situation est directement consécutive au fait que Meyzieu pratique depuis 1995 des taux d'imposition bas (inférieurs aux taux moyens des communes de la strate) alors que la commune subit une augmentation constante de ses dépenses liée à l'inflation et à l'augmentation régulière de la population alimentant ainsi l'effet de ciseaux.

Effet de ciseaux base 100



L'épargne nette se calcule en diminuant l'épargne brute du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

La baisse de l'épargne nette suit la tendance de l'épargne brute et intègre le financement global du programme d'investissement.

	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	3,54	• 2,33	1, 58	1,25

Conclusion :

Sur la base des hypothèses émises, **l'important programme d'investissement projeté est viable** -tout en conservant un fonds de roulement de 1,76 M" en 2021 - ainsi qu'en témoignent les deux indicateurs cibles :

- Le taux d'épargne brute reste supérieur au seuil d'alerte de 7 % (7,88 % en 2021)
- Le ratio de désendettement reste à un bon niveau avec 7,7 ans. (alerte à 10 ans)

Il apparait ainsi que la commune dispose d'un potentiel de financement de l'investissement plus important que celui de la section de fonctionnement (le ratio de désendettement reste à un bon niveau).

Les résultats restent très sensibles à la maîtrise des frais de fonctionnement . Il en résulte la nécessité de maintenir et d'accentuer la gestion rigoureuse de ces dépenses et notamment des dépenses de personnel qui en constituent la plus grande part.